

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI.-

Kigali, le

N° 0025 / 03 JAN. 1986
15.00

→ ~~SDG~~

SDG

A classé dans
6 dossier C.F.J
(Général)

Monsieur HAKIZIMANA Protais
C/O MIJEUCOOP
K I G A L I . -

Monsieur,

Je voudrais rappeler à votre attention
que vous devez avoir établi avant le 15 Janvier 1986 les directives
pour tous les Centres de Formation des Jeunes.

Elles doivent porter principalement sur
les instructions en matière de formation des Jeunes, d'organisation de
la production du Centre, de gestion et d'administration du Centre.
L'Education Civique fera objet d'un chapitre à part.

Vous réserverez une copie de votre travail
à tous vos Chefs hiérarchiques pour analyse et complément éventuel.

C.P.I. à :

- Monsieur le Secrétaire Général
au MIJEUCOOP
K I G A L I . -
- ✓- Monsieur le Directeur Général
de la Jeunesse au MIJEUCOOP
K I G A L I . -
- Monsieur le Directeur de l'Encadrement
et Formation des Jeunes au MIJEUCOOP
K I G A L I . -

Le Ministre dé la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM. -



REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI.-

Kigali, le 03 JAN. 1986

N° 0032 /15.00

SDG à classer dans 6
dossiers études

Monsieur KAREKEZI Epimaque
C/O MIJEUCOOP
K I G A L I.-

Monsieur,

Je voudrais vous demander d'accomplir
le travail ci-après :

1. Relever les instructions en matière d'Encadrement des Jeunes contenus dans le Discours du Président de la République lors du Ve CONGRES du MRND ainsi que les recommandations de ce même Congrès pour fixer les actions à mener cette année eu égard aux moyens disponibles et proposer des instructions y relatives à donner aux Encadreurs Préfectoraux de la Jeunesse et des Coopératives.
2. Elaborer une étude sur le mode de relations du Ministère avec les Mouvements de Jeunesse et proposer des instructions à donner aux Responsables de ces mêmes Mouvements.

Ce travail qui par ailleurs doit être terminé avant le 15 Janvier 1986 devra servir à la planification générale des activités à réaliser pour 1986 en matière d'Encadrement des Jeunes.

Vous réserverez une copie de votre travail à tous vos Chefs hiérarchiques pour analyse et complément éventuel.

C.P.I. à :

- Monsieur le Secrétaire Général au MIJEUCOOP
K I G A L I.-
- Monsieur le Directeur Général de la Jeunesse au MIJEUCOOP
K I G A L I.-
- Monsieur le Directeur de l'Encadrement et Formation des Jeunes au MIJEUCOOP
K I G A L I.-

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM.



REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI.-

Kigali, le 03 JAN. 1986

N° 0024 /15.00

→SDG1 A classer dans
6 dossier Etude
générale

Monsieur KURAZIKUBONE Joseph
Directeur de l'Encadrement et
Formation des Jeunes au MIJEUCOOP
K I G A L I.-

Monsieur le Directeur,

Je voudrais me référer à la lettre n° 4259/15.00 du 26 Novembre 1985 vous adressée par le Secrétaire Général et relative à la problématique d'Encadrement et de Formation des Jeunes pour vous demander de finaliser cette étude le plutôt possible.

Je vous rappellerais qu'elle servira de document de travail à soumettre au CIC en matière d'Education, d'Emploi et de Promotion des Jeunes afin d'appliquer les recommandations du Ve CONGRES du MRND en matière d'Encadrement et de Formation de la Jeunesse.

C.P.I. à :

- Monsieur le Secrétaire Général au MIJEUCOOP
K I G A L I.-
- Monsieur le Directeur Général de la Jeunesse au MIJEUCOOP
K I G A L I.-

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

NDINDILLYIMANA Augustin

Lt Col REM.

